



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sargasses en Martinique

Question au Gouvernement n° 1755

Texte de la question

SARGASSES EN MARTINIQUE

Mme la présidente . La parole est à M. Marcellin Nadeau.

M. Marcellin Nadeau . Le groupe GDR s'associe également à l'hommage rendu à Béatrice Bellamy.

Madame la ministre des outre-mer, depuis plusieurs semaines, les échouements de sargasses se multiplient sur les côtes martiniquaises. Le collectif Sargasses-Robert, dont vous avez rencontré les représentants lors de votre dernier passage à la Martinique, a même prévu de bloquer l'île à un moment ou à un autre. C'est le cri d'alarme de populations qui vivent depuis des années au rythme des invasions de sargasses, voient leur santé se dégrader, leurs habitations perdre de leur valeur et leurs activités économiques s'effondrer. Elles ont le sentiment que l'État s'est résigné à gérer une crise devenue permanente. Les conséquences sanitaires, sociales, économiques et écologiques des sargasses sont désormais parfaitement documentées. Pourtant, les réponses publiques demeurent insuffisantes.

La proposition de loi que nous avons portée à votre connaissance visait précisément à donner enfin un véritable cadre juridique à la gestion de cette crise. Tant que les sargasses ne seront pas clairement définies juridiquement, les collectivités, les riverains et les acteurs économiques resteront privés des outils nécessaires pour agir efficacement. (*Applaudissements* sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.) Êtes-vous donc prête à soutenir cette évolution indispensable que nous proposons ?

Êtes-vous prête à accompagner financièrement les communes qui décideraient d'accorder une exonération de taxe foncière aux riverains durablement exposés aux gaz toxiques émanant des sargasses, comme le demandent les collectifs de riverains ?

Quand le gouvernement mettra-t-il enfin en place des hébergements temporaires dignes de ce nom, afin d'offrir aux familles les plus exposées un véritable répit ?

Enfin, lorsque des pêcheurs hexagonaux sont contraints d'interrompre leur activité pour protéger les cétacés, ils bénéficient d'un dispositif d'indemnisation – et c'est très bien. Mais pourquoi les pêcheurs martiniquais, empêchés de travailler par les échouements massifs de sargasses, ne bénéficieraient-ils pas de la même solidarité nationale, comme le demande le comité régional des pêches ? (*Applaudissements* sur les bancs du groupe GDR et sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et SOC. – M. Olivier Faure applaudit également.) Pensez à ce que vivent les pêcheurs du Marigot.

Madame la ministre, que... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, *ministre des outre-mer* . Je reviens de quatre jours de déplacement en Martinique. J'étais sur le terrain, et nous avons effectivement abordé ensemble la problématique des sargasses. Je me suis rendue dans la commune du Robert ; j'ai rencontré les maires du François, du Vauclin, du Marigot ; je suis allée à la rencontre des marins-pêcheurs, des collectifs, des riverains.

Ma conviction s'est affermie : les sargasses sont un fléau, et vous l'avez très bien décrit. C'est un calvaire pour les populations au quotidien : les familles sont inquiètes, les professionnels pénalisés, les élus locaux en première ligne.

Je salue la mobilisation exemplaire que j'ai constatée sur place – un véritable travail entre les services de l'État, les pêcheurs, les collectivités. Le travail est important puisqu'il a conduit au ramassage de 9 000 tonnes de sargasses, contre 7 600 à la même période l'an dernier. Cela montre l'ampleur du phénomène.

J'ai confirmé sur place que nous soutiendrons financièrement la collecte en mer : les fonds ont été épuisés, mais nous prolongerons notre aide jusqu'à la fin de la saison. J'ai aussi indiqué que mon ministère financerait de nouvelles pelles ainsi qu'un Sargator nouvelle génération.

Mais nous irons plus loin : nous finalisons le Plan sargasses III, afin de ne plus traiter les sargasses dans l'urgence, mais comme un sujet permanent, qui doit faire l'objet d'une politique publique à part entière. Cela implique des financements – et nous étudions toutes les possibilités, y compris celles exprimées sur place.

Ce plan repose sur deux piliers essentiels : l'anticipation, tout d'abord, car il faut ramasser les sargasses en amont, avant qu'elles n'échouent sur les côtes – le constat est partagé ; la santé publique, ensuite, car les populations sont de plus en plus touchées. Nous intégrerons donc un volet sanitaire inédit. Ce plan comporte cinq axes ; je n'ai pas le temps de le détailler, mais il sera publié d'ici la fin du mois et j'aurai l'occasion d'y revenir.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1755

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 juillet 2026